

Folio 20

N° 2018.20

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE

CANTON de PORTET/GARONNE

ARRONDISSEMENT
de MURET

COMMUNE de VILLATE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers:**En Exercice :** 14**Présents:** 13**Votants:** 14

L'an Deux Mille Dix Huit

Le douze septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal de la Commune de Villate, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GARAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal :
le 06/09/2018.**PRESENTS : Mesdames CARLES. BONZOM. GROS.
LAKEHAL. LE ROY. PAJAUD.****Messieurs GARAUD. PAPAY. DUFOUR. GALEA. GARCIA
PELFORT. ROUSSEAU.****ABSENTE EXCUSEE : Mme ALAMINOS****PROCURATION : Mme ALAMINOS a donné procuration à
M.GARAUD****Objet: Approbation de la
Charte de la commande
Publique du Muretain**

Madame Nadine CARLES a été élue Secrétaire de séance.

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant fusion au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération du Muretain, de la Communauté de Communes Axe Sud et de la Communauté de Communes Rurales des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle ;

Vu les statuts et les délibérations définissant les intérêts communautaires annexés à l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 10 janvier 2017, n°2017-009, donnant délégation de pouvoirs d'une partie de ses attributions au Président et au Bureau en application des dispositions de l'article L5211-10 du CGCT ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Exposé des motifs

Le Conseil Communautaire du 12 décembre 2017 a approuvé la charte de la commande publique du Muretain, fruit d'un travail préparatoire de 2 ans.

Ce projet présente un triple intérêt pour les collectivités :

- Poursuivre le travail de soutien au PME du territoire mis en œuvre par le Muretain Agglo dans le cadre de sa compétence sur le développement économique,
- Amorcer un dialogue entre les collectivités et les PME du territoire sur le thème de l'achat public,
- Communiquer aux entreprises des préoccupations des collectivités de notre territoire sur l'emploi et le développement économique à travers cette démarche

Après une phase de questionnement des entreprises réalisées au 3^{ème} trimestre 2016, l'analyse des réponses obtenues a fait ressortir 2 axes de travail :

- Soutenir l'économie locale en favorisant l'accès à la commande publique
- Promouvoir un achat responsable, innovant, respectueux de l'environnement

La charte de commande publique intègre dans ses 2 objectifs à travers des engagements réciproques vis-à-vis des donneurs d'ordre et des opérateurs économiques. Elle vient poser les fondements de la politique de la commande publique responsable telle que définie sur le territoire du Muretain (Agglomération et communes membres) auprès des fournisseurs. Dans le cadre de l'engagement de notre collectivité dans le développement durable avec, en particulier, la déclinaison d'un Agenda 21, d'un Plan Climat Energie (PCE) et d'un volet social au service de l'insertion par l'emploi, la commande publique responsable sera un levier important de la politique d'achat.

Le Muretain Agglo souhaite ainsi mobiliser la capacité d'achat du territoire pour soutenir les entreprises du Muretain, tout en facilitant l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et en veillant à un développement du territoire maîtrisé et respectueux de l'environnement.

La charte a donc vocation à être signée par l'ensemble des donneurs d'ordres et opérateurs économiques du territoire afin de partager largement ses engagements et d'amplifier ainsi les effets bénéfiques attendus sur le territoire du Muretain.

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver la charte de la commande publique tel que présenté en préambule et annexées à la présente,
D'habiliter Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à la signer et à effectuer toutes les formalités administratives pour la bonne exécution de ce dossier

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa transmission en
Sous-Préfecture le 13/09/2018
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

En Mairie le 12/09/2018
Le Maire, J.C GARAUD.

